



Mariage en France d'un résident en Belgique

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaite me marier en France, je suis actuellement résident en Belgique et ma compagne également. m compagne étant d'origine française, nous souhaitons célébrer notre union dans le Jura. Le prêtre de la ville (Dole) est d'accord, nous avons déjà trouvé une salle pour le mariage, mais pour le mariage civile, question? Pouvons nous nous marier civilement en France étant tout deux résident à l'étranger?

Merci pour votre aide,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pouvons nous nous marier civilement en France étant tout deux résident à l'étranger?
en principe le mariage ne peut être célébré que par le maire de la commune sur laquelle l'un des deux futurs époux à sa résidence.
Ceci étant votre fiancée peut se faire domicilier chez ses parents et y vivre au mois pendant un mois avant le mariage.
Vous pouvez également vous assurez que cela sera possible en vous adresser directement à l'officier d'état civil.

Cordialement